





# Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à La Hulpe




## Réseau d'égouttage

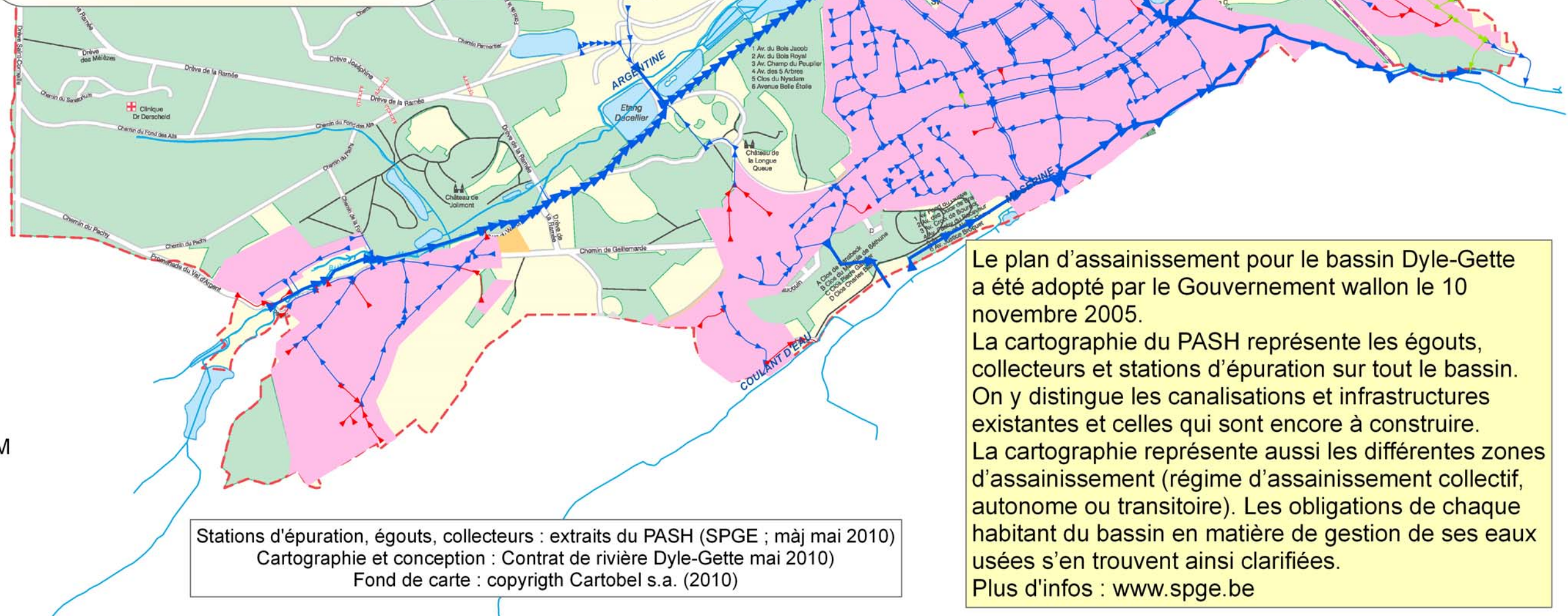
-  Collecteur gravitaire existant
-  Collecteur sous pression existant
-  Collecteur gravitaire adjudgé ou en construction
-  Collecteur sous pression adjudgé ou en construction
-  Collecteur gravitaire à réaliser
-  Collecteur sous pression à réaliser
-  Egout gravitaire existant
-  Egout gravitaire sous pression existant
-  Egout gravitaire adjudgé ou en construction
-  Egout sous pression adjudgé ou en construction
-  Egout gravitaire à réaliser
-  Egout sous pression à réaliser

## Régime d'assainissement

-  Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
-  Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
-  Autonome
-  Transitoire

## Réseau hydrographique

-  Réseau hydrographique



Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005.

La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin. On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire. La cartographie représente aussi les différentes zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées. Plus d'infos : [www.spge.be](http://www.spge.be)

Stations d'épuration, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE ; mäj mai 2010)  
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette mai 2010)  
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2010)